Processus d'inscription des étudiants préparant les concours du CAPES ou du CAPET à la rentrée 2013 au sein de l'ESPE de l'académie de Paris

1) Les étudiants qui ne changent pas d'université ou de discipline peuvent, dès que leur université l'a rendu possible, s'inscrire en M1 via le système adopté par chaque université partenaire (SESAME, e-candidat, etc.). Chaque université met en œuvre ses propres procédures avec ou sans dossier. Ces étudiants doivent en revanche se recenser au plus vite sur le site de l'IUFM/ESPE, afin de pouvoir être identifiés pour préparer leur année de M1.

2) Les étudiants qui changent d'université (transferts) ou de discipline déposent sur le site de l'IUFM/ESPE un dossier sensiblement identique à celui qui était jusqu'ici demandé par les universités partenaires. (cf. en annexe la composition de ce dossier).

3) Ce dossier sera examiné par une commission unique pour chaque discipline dont les membres représentant chaque établissement concerné seront nommés par arrêté du président du dit établissement. Ces commissions se réuniront si possible la même semaine à Molitor vers la mi juin. Les avis et dossiers seront ensuite transmis par transfert de données vers les universités choisies par les étudiants pour une inscription administrative. Les étudiants qui par mégarde auraient choisi une université d'inscription qui n'assure pas la préparation dans la discipline qu'ils auront choisie seront alors réorientés.

4) Il sera possible de rouvrir le serveur ou de le laisser ouvert pour qu'une deuxième réunion des commissions se tienne en septembre pour récupérer les retardataires.

5) La majorité des étudiants issus des L3 devraient pouvoir être inscrits dans leur université avant la fin juillet et certainement mi juillet.

6) Les étudiants ayant validé un M1 ou ayant validé un master complet (recherche ou enseignement) et qui souhaitent passer le concours, soit le cas des reçus collés ou ceux qui issus d'un M1 recherche veulent changer d'orientation, suivront une procédure obéissant aux mêmes principes.

7) Les étudiants qui pour des raisons de calendrier se sont déjà pré-inscrits dans une université doivent impérativement se faire recenser sur le site de l'IUFM/ESPE.

Fait le 24 avril 2013

Annexe : liste des documents demandés aux étudiants dans le cas de changement de discipline et/ou d'université

Pièce d'identité
Carte d'étudiant 2012-13
C.V.
Lettre de motivation
Dernier diplôme obtenu
L'ensemble des relevés de notes de l'enseignement supérieur